

MARTIN-GILIS Christiane

Cruis, le 14 septembre 2020

██████████  
██  
04230 CRUIS

MAIRIE CRUIS  
Place du village  
04230 CRUIS

OBJET : Circulation D951

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous suite à votre courrier du 03 juillet 2020 relatif à la sécurisation de la circulation sur la Route Départementale 951 (RD951) qui traverse Cruis.

Vos divers commentaires m'interpellent en particulier lorsque vous écrivez que vous vous préoccupez de la sécurisation de la circulation dans le village et que **hors agglomération** cette responsabilité incombe au département.

De fait, sur mon courrier du 30 juin, je proposais de déplacer les panneaux d'agglomération entrée/sortie comme l'ont fait les communes de Saint Etienne les Orgues et Mallefougasse.

Votre réponse est sidérante ! vous convenez :

« que le débouché du chemin des granges de Bourres pose effectivement problème »

« que changer les limites d'agglomération ne résoudrait pas le problème »

« Qu'il faut que chacun reste vigilant et prudent »

Et c'est tout ! Vous ne faites aucune proposition !

J'ignorais que, bien que Cruissienne, je devais m'adresser directement au département pour traiter ce sujet. Pourtant je suis bien domiciliée à Cruis, je paie mes impôts locaux à Cruis, je vote à Cruis ... je pensais que le maire de Cruis serait un interlocuteur privilégié pour intervenir auprès des instances concernées et essayer de trouver une ou des solutions à ma requête.

D'année en année, la circulation est de plus en plus importante sur la RD951 donc les risques d'accidents au niveau de l'intersection RD951/chemin des granges de Bourres augmentent de jour en jour.

A cela, il convient d'ajouter que le chemin des granges de Bourres est très fréquenté. Il est emprunté par les véhicules des habitants du chemin Jas de Nordon, du chemin St Pierre et depuis un certain temps, par un nombre croissant de camions de transport de bois, camions de chantier, véhicules agricoles.

**Ma démarche n'est pas personnelle, elle est citoyenne. Je vais la poursuivre auprès des instances concernées dans le même esprit que la campagne de prévention routière menée par l'Etat, les diverses associations des victimes de la route (AVIR par exemple) et les compagnies d'assurances.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.